



Pension alimentaire et prestation compensatoire

Par **Camille passeron**, le **01/08/2018** à **09:14**

Bonjour

Mon mari vient de me quitter pour une jeune femme. Nous avons 3 enfants (8-12-15 ans). Je suis mère au foyer sans revenu depuis 8 ans, j'ai 41 ans et nous sommes mariés depuis 16 ans. Mon mari déclare 180 000 € de revenus annuels.

Je souhaite conserver la garde exclusive des enfants. Nous n'avons pas de contrat de mariage et nous sommes propriétaire une maison estimée à 800 000 €.

Pouvez-vous m'indiquer approximativement le montant de la pension alimentaire et de la prestation compensatoire ?

Je vous remercie

Par **youris**, le **01/08/2018** à **09:36**

bonjour,

il n'existe pas de méthode "officielle" pour calculer le montant d'une prestation compensatoire. mais vous pouvez en trouver sur internet.

la prestation compensatoire n'existe que dans le cadre du divorce et vous devrez prendre un avocat pour divorcer, avocat qui en fonction de votre situation, estimera le montant de la PC et pensions alimentaires que vous pourrez demander.

pour la garde des enfants, c'est le juge qui décidera également.

salutations